

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 9 janvier 2012 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Patrick Bonvouloir, Mesdames les conseillères Diane Thériault Boulais et Claire Gagnon Delorme, ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Claude Neveu et Gaétan Coutu.

Absence : Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 20h00. Lecture de la prière. Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2- Adoption de l'ordre du jour

2012-01-01

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal et lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Comptes à payer
- 5- Correspondance
- 6- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal
- 7- Convention salariale des employés 2012
- 8- Formation sur l'éthique et la déontologie : inscription
- 9- Conférence Web sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux : inscription
- 10- Caisse populaire Desjardins du Haut-Richelieu : enseigne de Desjardins sur l'Hôtel de ville
- 11- Caisse populaire Desjardins du Haut-Richelieu : demande pour un bac de récupération au guichet automatique
- 12- Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec : remplacement des luminaires d'éclairage public
- 13- Réfection du ponceau dans le rang de la Rivière Ouest, sur la branche 61 : paiement du décompte progressif No 1
- 14- Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.) : approbation du budget 2012
- 15- Fabrique de Sainte-Brigide : déneigement du stationnement devant l'église
- 16- Urbanisme :
 - 16.1 Règlement numéro 2011-398 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) : adoption du règlement
 - 16.2 Demande pour un projet intégré d'habitation
- 17- OMH Sainte-Brigide : budget 2012 – Financement à long terme des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

- 18- Centre de femmes du Haut-Richelieu : demande d'appui pour le projet
« Les jardins du Haut-Richelieu »
- 19- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 20- Varia
- 21- Période de questions
- 22- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claire Gagnon Delorme

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant à la rubrique
« Varia » :

- 20.1 Courbe près du 641, rang des Écossais (Route 233) : demande au
Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-02

3- Approbation des procès-verbaux

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie des
procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011 ainsi que
des séances extraordinaires tenues le 13 décembre (2) et le
16 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le
5 décembre 2011 ainsi que des séances extraordinaires tenues le
13 décembre (2) et le 16 décembre 2011, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-03

4- Comptes à payer

Une liste des comptes à payer au 9 janvier 2012 préparée par la directrice
générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 390 255,67 \$
est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Neveu

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-
trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins
auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

2012-01-04 **5- Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 9 janvier 2012. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault Boulais

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-05 **Municipalité de Saint-Sébastien : audiences publiques sur l'exploitation du gaz de schiste**

Considérant la résolution numéro 2011-12-384 de la Municipalité de Saint-Sébastien demandant aux Municipalités de la région et à la MRC du Haut-Richelieu de l'appuyer dans sa démarche auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), afin que les audiences publiques sur l'exploitation du gaz de schiste se tiennent dans un lieu physique plutôt que virtuel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault Boulais

ET RÉSOLU d'appuyer la Municipalité de Saint-Sébastien dans sa démarche auprès du BAPE, afin que les audiences publiques sur l'exploitation du gaz de schiste se tiennent dans un lieu physique plutôt que virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-06 **6- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal**

Considérant que les membres du Conseil municipal doivent participer à des comités et se partager diverses tâches au cours de leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claire Gagnon Delorme

ET RÉSOLU que, pour l'année 2012, les membres du Conseil municipal conservent les mêmes comités et les mêmes tâches qu'en 2011 (réf. résolutions Nos 2011-01-12 et 2011-06-149).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-01-07 **7- Convention salariale des employés 2012**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du document intitulé « Convention salariale des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2012 »;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

Considérant que les membres du Conseil municipal estiment que le contenu de ce document est conforme à ce qui a été discuté lors de la préparation du budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claire Gagnon Delorme

ET RÉSOLU d'approuver le document intitulé « Convention salariale des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2012 », tel que rédigé.

Dissident : Monsieur le conseiller André Côté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-01-08 **8- Formation sur l'éthique et la déontologie : inscription**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Neveu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud à la formation sur l'éthique et la déontologie offerte par la FQM le 25 février 2012 à Coteau-du-Lac;
- d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 91,14 \$ (taxes incluses);
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de repas de Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud relativement à cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

2012-01-09 **9- Conférence Web sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux : inscription**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de l'inscription de Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à la conférence Web sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux offerte par l'ADMQ, le 18 janvier 2012, au coût de 130 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

10- Caisse populaire Desjardins du Haut-Richelieu : enseigne de Desjardins sur l'Hôtel de ville

2012-01-10

Considérant les diverses communications ayant eu lieu entre la Caisse populaire Desjardins Sieur-d'Iberville et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le remplacement de l'enseigne de Desjardins sur le terrain du bureau municipal;

Considérant la soumission datée du 8 décembre 2011 de Les Enseignes Perfection, au montant de 600 \$, taxes en sus, pour la fabrication et l'installation d'une enseigne de Desjardins sur l'Hôtel de ville;

Considérant le mécontentement des membres du Conseil municipal concernant la façon dont ce dossier a été traité par la représentante de la Caisse populaire Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de ne pas payer pour la fabrication et l'installation d'une enseigne de Desjardins sur l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Caisse populaire Desjardins du Haut-Richelieu : demande pour un bac de récupération au guichet automatique

2012-01-11

Considérant le courriel daté du 15 décembre 2011 de Madame Linda Larocque, agent administratif à la Caisse populaire Desjardins du Haut-Richelieu, demandant à la Municipalité d'installer un bac de récupération sur roues dans l'entrée du guichet automatique de la caisse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claire Gagnon Delorme

ET RÉSOLU d'autoriser la fourniture et l'installation d'un bac de récupération sur roues dans l'entrée du guichet automatique de la caisse, et ce, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

12- Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec : remplacement des luminaires d'éclairage public

Considérant que le remplacement des luminaires d'éclairage public pourrait être admissible à une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec;

2012-01-12

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la présentation d'une demande de subvention pour le remplacement des luminaires d'éclairage public de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Réfection du ponceau dans le rang de la Rivière Ouest, sur la branche 61 : paiement du décompte progressif No 1

2012-01-13

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a octroyé le contrat pour la réfection du ponceau dans le rang de la Rivière Ouest, sur la branche 61, à Les constructions M. Morin inc. (réf. résolution No 2011-11-287);

Considérant la lettre datée du 22 décembre 2011 de la firme d'ingénierie BMI experts-conseils inc. indiquant que les travaux sont complétés à 80 % et recommandant le paiement du décompte progressif No 1;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Neveu

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 150 693,33 \$ (taxes incluses) à Les Constructions M. Morin inc. pour le paiement du décompte progressif No 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

14- Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.) : approbation du budget 2012

2012-01-14

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville participe au financement du service de Transport adapté du Haut-Richelieu (R.P.H.R.H.R.) pour l'année 2012;
- que la Municipalité nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu mandataire pour l'année 2012;
- que la Municipalité approuve la tarification pour le service de transport adapté, soit 4,65 \$ pour un déplacement, 84,00 \$ pour un titre de 20 déplacements, 10,00 \$ pour un déplacement en taxi, 17,50 \$ pour un déplacement médical sur la Rive-Sud et 20,50 \$ pour un déplacement médical à Montréal;
- que la Municipalité donne à Transport adapté du Haut-Richelieu le mandat de gérer le service de transport adapté;
- que la Municipalité approuve les prévisions budgétaires de Transport adapté du Haut-Richelieu, lesquelles font état de revenus et de dépenses de 1 244 721,00 \$;
- que la Municipalité paie la contribution au montant de 2 060,00 \$ pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

15- Fabrique de Sainte-Brigide : déneigement du stationnement devant l'église

2012-01-15

Considérant que le Conseil de Fabrique de Sainte-Brigide demande à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville de payer les frais de déneigement du stationnement devant l'église;

Considérant que ce stationnement est souvent utilisé comme espace public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Neveu

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 284,81 \$ (250 \$ plus taxes) à la Fabrique de Sainte-Brigide, à titre de don pour payer les frais de déneigement du stationnement devant l'église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

16- Urbanisme

16.1 Règlement numéro 2011-398 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) : adoption du règlement

2012-01-16

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

Considérant que la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault Boulais

ET RÉSOLU que le règlement numéro 2011-398 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2011-398 peut-être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et est réputé faire partie intégrante du présent procès-verbal comme si au long reproduit.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Demande pour un projet intégré d'habitation

Le dossier concernant la demande pour un projet intégré d'habitation est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

17- OMH Sainte-Brigide : budget 2012 – Financement à long terme des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables

2012-01-17

Considérant la lettre datée du 22 décembre 2011 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant le financement à long terme des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables (RAM-C) sur les HLM pour les années 2008 à 2010;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

Considérant que jusqu'à maintenant, le coût des travaux de RAM-C réalisés en 2008, 2009 et 2010 sur les HLM a fait l'objet d'un financement à court terme;

Considérant qu'à partir de 2012, la SHQ financera les travaux de RAM-C réalisés pendant ces années et les suivantes sur une période de 20 ans;

Considérant que la SHQ facturera le coût de ce financement à long terme aux offices d'habitation, capital et intérêts compris, ce qui aura un impact sur la somme que la Municipalité devra déboursier pour acquitter sa part (10 %);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Claude Neveu

ET RÉSOLU d'approuver les prévisions budgétaires au montant 2 757 \$, afin de couvrir la contribution municipale de 10 % au coût estimé du financement à long terme des travaux RAM-C de l'OMH Sainte-Brigide pour les années 2008, 2009 et 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Centre de femmes du Haut-Richelieu : demande d'appui pour le projet « Les jardins du Haut-Richelieu »

2012-01-18

Considérant la lettre datée du 19 décembre 2011 du Centre de femmes du Haut-Richelieu sollicitant l'appui de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le projet « Les jardins du Haut-Richelieu : semer l'espoir, récolter la solidarité »;

Considérant que ce projet consiste à soutenir le développement de jardins collectifs ou communautaires dans les municipalités rurales du Haut-Richelieu et à apporter du support pour l'animation et la réalisation d'activités reliées au jardinage dans différents milieux;

Considérant que les citoyens de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont la possibilité de faire du jardinage sur leur propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de ne pas appuyer le projet « Les jardins du Haut-Richelieu : semer l'espoir, récolter la solidarité » du Centre de femmes du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant les activités de son service pour le mois de décembre 2011.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

20- Varia

**20.1 Courbe près du 641, rang des Écossais (Route 233) : demande au
Ministère des Transports du Québec (MTQ)**

2012-01-19

Considérant que le dévers de la courbe près du numéro civique 641, rang des Écossais à Sainte-Brigide-d'Iberville (Route 233) a été modifié suite aux travaux de pavage de la route;

Considérant que, depuis le début du mois de janvier 2012, deux accidents sont survenus précisément à cet endroit;

Considérant que cette courbe de la Route 233 s'avère dangereuse;

Considérant que la Route 233 appartient au MTQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de demander au MTQ d'évaluer et de refaire, s'il y a lieu, le dévers de la courbe près du numéro civique 641, rang des Écossais à Sainte-Brigide-d'Iberville (Route 233), afin de rendre cette route plus sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

22- Levée de la séance

2012-01-20

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patrick Bonvouloir, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire